

**B2****Informations sur les organisations  
intergouvernementales****B2****XN****INSTITUT NORDIQUE DES BREVETS****XN****Informations générales**

Nom de l'office :	Institut nordique des brevets
Siège et adresse postale :	Helgeshoj Allé 81, 2630 Taastrup, Danemark
Téléphone :	(45-43) 50 85 00
Télécopieur :	(45-43) 50 80 08
Courrier électronique :	npi@npi.int
Internet :	www.npi.int
L'office accepte-t-il le dépôt de documents par des moyens de télécommunication (règle 92.4 du PCT) ?	Oui, par télécopieur
Quels types de documents peuvent être transmis par ces moyens ?	Tous types de documents
L'original du document doit-il être remis dans tous les cas ?	Oui, dans un délai de 14 jours à compter de la date de la transmission
L'office accepterait-il que soit produite, en cas de perte ou de retard du courrier, la preuve qu'un document a été expédié lorsque l'expédition a été faite par une entreprise d'acheminement autre que l'administration postale (règle 82.1 du PCT) ?	Oui